

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par voie de visioconférence, le **lundi 5 octobre 2020** à compter de **20 h.**

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

268-10-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 octobre 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

269-10-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire propose l'ajout de deux points, un à la section administration et l'autre à la section des loisirs :

- 1.14 *Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Parc régional Petite-Cascapédia*
- 2.2 *Autorisation de dépôt de demande - Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021.*

L'ensemble des conseillers accepte cet ajout.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout de deux points tel qu'indiqué précédemment.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

270-10-20 **SÉANCE ORDINAIRE DU 2020-09-02**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2020.

ADOPTÉE

271-10-20 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-09-08**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2020.

ADOPTÉE

272-10-20 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-09-14**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE

273-10-20 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2020-09-28**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 septembre 2020.

CORRESPONDANCE

- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 147 562 \$, représentant la distribution des redevances éoliennes de la Régie Intermunicipale de l'Énergie GÎM pour la distribution déclarée au 10 juillet 2020.
- De Mme Janique Lebrun, directrice régionale de la sécurité civile, une correspondance réitérant que leur ministère travaille activement à optimiser le soutien offert aux municipalités quant à la gestion des conséquences liées à la pandémie de la COVID-19 et qu'ils sont déjà mobilisés pour faire face à une potentielle 2e vague et ainsi coordonner la réponse gouvernementale dans la région.
- Du Réseau de protection animale, un rapport concernant la campagne de chats errants qui s'est déroulée du 7 au 21 septembre 2020.
- De l'organisme Ciné Bobine, une copie du rapport de leur assemblée générale annuelle tenue le 16 septembre 2020.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de septembre 2020.

274-10-20

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent soixante-six mille cent vingt-huit dollars et quarante-deux cents (566 128,42 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

275-10-20

AUTORISATION - PROCÉDURES DE VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser la greffière à entreprendre les procédures relativement à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires pour l'année 2018 et les années subséquentes, qui aura lieu le 3 décembre 2020 à 10 h, au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, situé au 97, place Suzanne-Guité, New Richmond, pour les immeubles suivants :

Matricule	Montant dû 2018 (\$)	Montant à recevoir au 5 octobre 2020 (\$)
0435-99-6093	1 475.68	27 557.58
0642-16-8591	861.75	2 976.95
0738-39-7711	213.14	539.39
0638-79-3370	24.95	419.62
1238-63-4248	41.68	731.04
0833-53-8590	39.05	686.29
0933-13-0221	47.60	836.93
0832-13-2128	44.24	773.06
0438-34-0115	1 844.13	20 319.76
0749-91-5319	7.02	122.78
0337-35-5015	694.71	4 020.95
0637-26-2744	7.80	34.34
0534-83-5782	38.04	608.98
0634-02-7124	38.71	920.14
0634-11-5571	25.92	478.47
0634-12-8325	23.00	451.86
0738-12-0284	1 489.87	5 489.25
0139-37-9092	2 032.79	6 029.22

0337-72-4841	900.45	3 174.88
--------------	--------	----------

ADOPTÉE

276-10-20

MANDAT D'ACHAT - VENTE POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
 et unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière-adjointe à procéder à l'acquisition, pour et au nom de la Ville de New Richmond, des immeubles non vendus lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 3 décembre 2020 à 10 h, au Centre communautaire Adrien-Gauvreau, située au 97, place Suzanne-Guité, New Richmond.

ADOPTÉE

277-10-20

RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ DE RETRAITE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
 et unanimement résolu :

De renouveler le mandat de monsieur Stéphane Cyr à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de la Ville de New Richmond, et ce, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

278-10-20

PROMESSE D'ÉCHANGE DE TERRAINS - VILLE ET FRANCOFOR INC.

Considérant que la Ville souhaite régulariser une situation d'empiètement de terrains situé sur le boulevard Perron Est, avec l'entreprise Francofor inc.;

Considérant que des discussions ont débuté à cet effet afin de procéder à un échange de terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
 et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à un échange de terrains à intervenir entre la Ville et l'entreprise Francofor inc.

ADOPTÉE

279-10-20

MRC DE BONAVENTURE - NOUVELLE PROPOSITION D'ENTENTE À PORTÉE COLLECTIVE - CPTAQ

Considérant la nouvelle proposition d'entente à portée collective qui a été dressée à la CPTAQ en date du 21 février 2017 par le Conseil de la MRC de Bonaventure;

Considérant le document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ;

Considérant que les membres du Comité consultatif agricole du territoire de la MRC de Bonaventure ont pris connaissance et analysé le contenu du Document de travail transmis par la CPTAQ en fonction du contenu de la nouvelle proposition d'entente à portée collective que la MRC avait adopté en février 2017;

Considérant que les membres du Comité consultatif agricole du territoire de la MRC de Bonaventure considère qu'il y aurait lieu de redemander à la CPTAQ de revoir sa position concernant la correction et/ou l'ajustement des limites de profondeurs et des extrémités des îlots déstructurés, et ce, notamment de manière à faciliter l'application sur le terrain des dispositions afférentes à cette entente à portée collective;

Considérant que le Conseil de la MRC de Bonaventure acceptait la nouvelle proposition d'entente à portée collective, telle que décrite dans le Document de travail « Dossier numéro 415181 » qui a été transmis à la MRC de Bonaventure en date du 6 novembre 2018 par la CPTAQ, relativement à l'identification des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers;

Considérant que le contenu du « Compte rendu de la demande et orientation préliminaire » daté du 11 mars 2020 que la CPTAQ a acheminé à la MRC répond en partie aux demandes formulées par le Conseil de la MRC et que celui-ci a donné son avis favorable (Résolution numéro 2020-09-144) le 16 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond donne son avis favorable à l'orientation préliminaire du dossier 415181, et ce, en vertu des dispositions de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE

280-10-20

DEMANDE D'APPUI - ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUÉBEC

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Madame Sonia Lebel, et au ministre des Finances, Monsieur Éric Girard.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019

La greffière dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019, et ce, tel que complété par le contremaître du Service des travaux publics.

281-10-20

FIN DE LA PÉRIODE DE MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS EXIGIBLES - COMPTES DE TAXES ET AUTRES CRÉANCES EXIGIBLES

Considérant que par sa résolution 85-04-2020, le Conseil municipal de la Ville a décrété que le taux d'intérêt sur toutes taxes et créances exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0 % par an;

Considérant que par cette même résolution il a également décrété que ce taux soit applicable à compter du 23 mars 2020, et ce, pour une durée indéterminée;

Considérant qu'il juge maintenant à propos de rétablir ce taux d'intérêt à compter du début du mois de novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De décréter que le taux d'intérêts et celui des frais de pénalités exigibles soit réinstauré, et ce, en date du 1^{er} novembre 2020.

ADOPTÉE

282-10-20

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC RÉGIONAL PETITE-CASCAPÉDIA

Considérant que suite à la démission du président du conseil d'administration, une place est vacante au sein du conseil d'administration du Parc régional Petite-Cascapédia;

Considérant que cet organisme fait partie du périmètre comptable de la Ville;

Considérant que la Ville dispose de 2 sièges au conseil d'administration de cette corporation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

De nommer monsieur Éric Dubé à titre de représentant de la Ville au conseil d'administration du Parc régional Petite-Cascapédia.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

283-10-20

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser et de nommer monsieur Jean Cormier, conseiller municipal, ainsi que la directrice du Service des loisirs ou sa représentante, à représenter la Ville de New Richmond lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui se tiendra par voie de visioconférence, le mercredi 28 octobre 2020, à 13 h 30.

ADOPTÉE

284-10-20

AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE - PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2021

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

Attendu que la Ville de New Richmond souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021;

D'autoriser madame Myriam Bourque, agente d'animation en loisirs, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de New Richmond.

ADOPTÉE

URBANISME

RÈGLEMENT 1145-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉVISÉ DE LA MRC DE BONAVENTURE (ACTIVITÉ MINIÈRE)

285-10-20

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure, portant le numéro 1145-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (activité minière), lequel est identifié sous le numéro 1145-20.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1145-20 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (activité minière), sera adopté à une séance ultérieure.

286-10-20

RÈGLEMENT 1147-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE RA/A.1 - 264, BOULEVARD PERRON OUEST) - ADOPTION DU PREMIER PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond, portant le numéro 1147-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond, (Zone Ra/a.1 - 264, boulevard Perron Ouest), lequel est identifié sous le numéro 1147-20.

ADOPTÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

287-10-20

114, RUE BERRY

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 114, rue Berry:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 - Grille 13 du Règlement de zonage 927-13 : autoriser une distance de 2,80 mètres au lieu des 4 mètres prescrits entre le bâtiment principal et le bâtiment accessoire;

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 14 septembre 2020;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 114, rue Berry, soit acceptée comme demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à produire tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

288-10-20

127. CHEMIN CYR

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 127, chemin Cyr:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.3.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une superficie au sol totale pour les bâtiments secondaires de 81 mètres carrés au lieu des 65 mètres carrés prescrits;

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 18 septembre 2020;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 127, chemin Cyr soit acceptée comme demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à produire tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

289-10-20

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RÉFECTION DES RÉSEAUX ET DE LA VOIRIE DE L'AVENUE TERRY-FOX

Considérant que la volonté du Conseil d'entreprendre la réfection des réseaux et de la voirie d'une partie de l'avenue Terry-Fox;

Considérant qu'une étude géotechnique est nécessaire pour la conception des plans et devis pour cette réfection;

Considérant la réception de deux propositions pour cette étude;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de la firme Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de 16 606 \$, taxes en sus, pour une étude géotechnique pour le projet de réfection des réseaux et de la voirie d'une partie de l'avenue Terry-Fox. Il est également entendu qu'une partie de cette dépense sera prise à même le Règlement 1140-20.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

290-10-20

SALLE DE SPECTACLES RÉGIONALE DESJARDINS DE NEW RICHMOND - DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (M-30)

Considérant que la Ville de New Richmond a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport pour le projet Accord de subvention - Aide d'urgence COVID-19;

Considérant que la Ville de New Richmond souhaite conclure une entente d'aide financière de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

Que la Ville de New Richmond confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;

Que soit autorisés la conclusion de cette entente avec le ministère du Patrimoine canadien et que le maire et le directeur de la Culture soient autorisés à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un commentaire d'une citoyenne a été reçu par courriel à l'effet d'inciter la Ville à ne pas entreprendre de démarches pour fermer les infrastructures municipales en ce qui concerne, le loisir, le sport et la culture malgré la période de pandémie existante, soulignant que tous ont besoin de ces activités pour garder le moral.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 24.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière